

Concours pour l'accès au corps des attachés économiques

Session 2022

Rapport de la présidente du Jury

Huit postes étaient ouverts au titre de l'année 2022 dans le cadre d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques dont l'ouverture a été autorisée par arrêté en date du 30 novembre 2021 du ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Le jury était constitué de Mme Sophie de CASTELNAU, adjointe à la déléguée à l'encadrement supérieur au Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance, M. Patrick ERBS, inspecteur à l'inspection générale de la direction du Trésor, et Mme Cécile HUMBERT-BOUVIER, Cheffe du Service économique régional de Rabat (Maroc), ; cette dernière avait la qualité de présidente.

131 (-2 désistements = 129) candidats se sont inscrits par la télé-procédure mise en place (100 candidats étaient éligibles). 61 candidats se sont présentés à l'ouverture des épreuves écrites (29 mars 2022) à l'issue desquelles 24 d'entre eux ont été déclarés admissibles dont 24 se sont présentés aux épreuves orales qui se sont déroulées soit en visio (1) soit en présentiel (23) et ont eu lieu les 6, 7 et 8 juillet 2022.

Les 8 postes ouverts ont été pourvus et une liste complémentaire de deux candidats a été établie.

1) Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites étaient au nombre de trois : un questionnaire à choix multiples (une heure ; coefficient 1) ; une version anglaise (une heure ; coefficient 1) ; et la rédaction d'une note de synthèse (quatre heures ; coefficient 3). Pour chacune des épreuves, les notes inférieures à 8 étaient éliminatoires.

1.1) Questionnaire à choix multiples (QCM)

Ayant pour objet de vérifier la connaissance des grandes données économiques et financières de référence, le QCM était constitué de 60 questions permettant de tester les connaissances des candidats sur 5 thématiques : économie française et commerce extérieur ; connaissance de la DG Trésor ; questions européennes ; questions internationales et multilatérales ; entreprises. Le barème était de 2 points par réponse exacte, aucun point en l'absence de réponse et -1 point par réponse fausse.

Cette épreuve a été sélective (33 candidats éliminés sur 61, soit 54%).

Les notes se sont échelonnées de -3,00 à 15,00/20, la moyenne étant de 7,20/20. Elle a été réussie par des candidats qui disposaient d'un bon socle de connaissances dans ces domaines, mais qui avaient également préparé cette épreuve (en utilisant notamment les annales du concours de 2016, 2018 et 2020 et en lisant les derniers rapports publics présentant les principaux indicateurs macroéconomiques de l'économie française), et qui ont su maximiser leur résultat en gérant la prise de risque entre non réponse et réponse fausse.

1.2) Traduction écrite en français d'un texte en anglais

La version anglaise était un article extrait du journal « The Economist » du 22 février 2022, intitulé : *Green investors' filthy secret, The truth about dirty assets. Polluting businesses are moving into the financial shadows.*

Ce texte de 549 mots portait sur le devenir des actifs polluants et l'augmentation des investissements dans des actifs « verts ».

Si le texte présentait un vocabulaire technique et financier, il ne comportait pas de difficultés grammaticales majeures : l'enjeu était de parvenir à le traduire intégralement en une heure, le temps disponible ne permettant guère de revenir sur une traduction qui demandait donc à être spontanée.

La moyenne générale de 12,9/20 montre que le texte a été généralement compris par les candidats, dont les notes se sont échelonnées de 3 à 19.

12 candidats ont obtenu une note inférieure à 8.

1.3) Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur le champ de compétence de la direction générale du Trésor

2 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve « note de synthèse », l'après-midi.

Le sujet consistait à préparer une note pour l'Ambassadeur en poste dans un grand pays émergent en vue de son entretien avec le Ministre du développement économique du pays au sujet de la future mise en place par l'Union Européenne d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). A partir des seuls documents fournis aux candidats, il s'agissait de rédiger une note de synthèse comportant des éléments de contexte et de langage pour présenter la finalité et les effets attendus du mécanisme tel qu'envisagé par la proposition de la Commission, les grandes lignes de son fonctionnement ainsi que les enjeux principaux de sa mise en œuvre pour les économies émergentes.

Le dossier comportait 57 pages. Du fait du caractère varié des documents et de leur densité, le candidat devait effectuer un travail important de sélection, d'analyse, de mise en cohérence et de synthèse des différents textes. Par-delà les exigences formelles essentielles attendues pour ce type de note (structuration du développement, maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe, clarté de l'expression), le jury s'est attaché à la qualité de l'argumentaire développé par les candidats. L'éventail des notes a été large, allant de 2 à 17,63, la moyenne s'établissant à 9,76/20. 20 candidats ont eu des notes éliminatoires, inférieures à 8/20.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées tenaient à l'omission d'éléments clés, à des confusions sur des notions économiques de base ou des institutions établies, à des défauts de mise en perspective, à des synthèses partielles ou encore à des problèmes de structuration du raisonnement. Certains candidats ont fait des synthèses correctes mais sans apporter de plus-value professionnelle alors qu'il s'agissait de rédiger une note administrative à vocation opérationnelle. Les meilleures copies témoignaient non seulement d'une synthèse maîtrisée du sujet, mais apportaient aussi des éléments directement utilisables par le destinataire de la note.

A l'issue des épreuves écrites, 24 candidats ont été déclarés admissibles, le seuil d'admissibilité étant fixé à 10,13/20, une fois les coefficients appliqués à chacune des épreuves.

2) Epreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission consistait en un entretien d'une demi-heure (coefficient 5). Afin de favoriser l'intégration de candidats maîtrisant une langue rare, ces derniers pouvaient passer une épreuve facultative de russe, arabe ou mandarin ; seuls comptaient les points au-dessus de 10 sur 20, lesquels s'ajoutaient à la somme des points obtenus aux épreuves écrites et orale obligatoire.

2.1) Epreuve orale obligatoire

L'entretien visait à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, sa capacité et son potentiel pour exercer des fonctions d'attaché économique, sa personnalité et ses aptitudes ainsi que sa motivation pour dérouler une carrière à l'étranger, y compris dans des pays difficiles. Pour conduire cet entretien, qui avait pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury disposait d'un dossier constitué préalablement par le candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

A de rares exceptions près, la majorité des candidats a su maîtriser les codes formels de l'exercice et notamment la durée de 10 minutes de l'exposé initial. Les meilleurs exposés ont été ceux des candidats qui ont su mettre en perspective leur expérience professionnelle pour présenter, de façon structurée, leurs compétences développées au cours de leurs expériences et leur motivation pour devenir attaché économique. Les candidats ayant fait preuve d'une véritable réflexion personnelle, à partir d'expériences concrètes, sur leur environnement professionnel ont généralement mieux réussi l'épreuve. A l'inverse, les candidats qui se sont contentés d'une présentation chronologique de leur parcours, sans mise en perspective et/ou n'ont pas respecté le temps alloué de 10 minutes, ont été pénalisés.

Les questions ont porté sur des éléments du parcours des candidats qui n'avaient pas été épuisés par le RAEP ni par l'exposé et ont surtout visé à évaluer : i) leur aptitude au management, à l'animation et à la conduite d'équipes, ii) leur capacité à s'adapter à leur environnement, iii) leur capacité à maîtriser le périmètre d'expertise que requièrent les activités d'un attaché économique, iv) la qualité de leurs analyses et de leur jugement, v) leur appétence à poursuivre durablement une carrière à l'étranger.

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale obligatoire (14,71), qui s'échelonnent de 15 à 18,5 pour les candidats admis, traduit un très bon niveau général. Le niveau des candidats qui ont passé l'oral s'est en effet révélé élevé, une bonne dizaine d'entre eux ayant livré des prestations très structurées, très bien argumentées et particulièrement convaincantes et obtenant ainsi des notes supérieures ou égales à 16. A l'inverse seuls deux candidats n'avaient manifestement pas pris la mesure des attendus du concours et de l'épreuve orale, montrant une faible connaissance des activités de la DG Trésor et de son réseau international ou présentant une argumentation peu convaincante quant à l'aptitude à exercer des fonctions à l'étranger ou à piloter des équipes et ont eu des notes inférieures à 10. La plupart des candidats présentaient un parcours professionnel déjà riche, diversifié qu'il leur a été aisé de valoriser lors de l'épreuve orale.

2.2) Epreuve facultative de langue « rare »

Seuls 5 candidats ont passé cette épreuve.

Deux candidats ont passé l'épreuve de mandarin et trois celle d'arabe littéraire. L'épreuve consistait en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte.

En mandarin, les candidats ont eu une moyenne de 14,25/20 et en arabe littéraire 16,67.

Le fait de passer l'épreuve facultative en langue « rare », a joué un rôle sur le classement final des candidats, en améliorant, le cas échéant, leur rang d'admission ou en leur permettant de figurer sur la liste principale du concours.

Le jury tient à remercier tout particulièrement les correcteurs de la note de synthèse, les correcteurs de la version anglaise et des épreuves de langues rares, ainsi que l'équipe du bureau RH2 pour l'excellente organisation du concours.



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Présidente du Jury